

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 22 juin 2022

Conseillers en exercice	43
Présents	31
Représentés	10
Absents	2

Votes	
Pour	41
Contre	/
Abstention	/

**Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la**

Préfecture de Créteil le

..... 01 JUIL 2022

de la publication le

..... 01 JUIL 2022

Le vingt-deux juin deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présents :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, BRULANT Marina, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, LAJILI Yamina, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, COHEN Rachel, LORES Monique, BANCE Stéphane, FADLI Hafida, HABI Hacène (jusqu'à 21h20), BOLLE-DALLIAH Kristian, CHALBI Yacin, LANTERNIER Lucie (jusqu'à 21h25), DESROCHES Damien, JUHEL Françoise, DESPRES Catherine, LUC Nadine (jusqu'à 20h55), AOUMMIS Hassan, GUILLAUME Didier, ESSONE MENGUE Terence, HUTIN Sébastien.

Étaient représenté-e-s :

M FONDENEIGE Matthias	mandat à Mme FONTAINE Sabrina
Mme DIMNET Jocelyne	mandat à Mme OSTERMEYER Sushma
M CHIRANE El Arbi	mandat à Mme HACHE Bénédicte
M. OMRANE Alain	mandat à M. CHALBI Yacin
Mme BEZACE Mathilde	mandat à M. Kristian BOLLE-DALLIAH
M. BOURVEN Julien	mandat à Mme SASU Hancès
Mme LANTERNIER Lucie (à partir 21h25)	mandat à M DESROCHES Damien
Mme OZCAN Canan	mandat à Mme LAJILI Yamina
Mme MARTIN Mélisande (jusqu'à 21h25)	mandat à Mme LANTERNIER Lucie
Mme FOURNIER Laura	mandat à Mme GAULIER Danièle
Mme LUC Nadine (à partir 20h55)	mandat à M. GUILLAUME Didier

Étaient absents : Mmes LEMOINE Nathalie, BENKAHLA Malika, M HABI Hacène (à partir de 21h20), Mme MARTIN Mélissande (à partir de 21h25)

Secrétaire de séance : M. DESROCHES

O B J E T

Enquête publique environnementale - Projet de transport en site propre T ZEN 5

Enquête publique environnementale - Projet de transport en site propre T ZEN 5

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté inter-préfectoral N°2022/01926 du 23 mai 2022, la Préfète du Val-de-Marne et le Préfet de la région Île de France, Préfet de Paris, ont ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet présenté par Île-de-France Mobilités le 16 février 2021 et complété le 15 juillet 2021, en vue de la réalisation du projet de transport en site propre dénommé « T ZEN 5 » sur le territoire des communes de Paris XIIIème (75), Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine (94)

Le T Zen est un mode de transport apparu sous l'initiative d'Île-de-France Mobilités et dont le nom et l'identité visuelle ont été entérinés par le Conseil d'Île-de-France Mobilités du 7 octobre 2009. Le T Zen constitue un mode de transport routier innovant alliant la fiabilité du tramway à une efficacité économique optimisée, qui lui permet de s'adapter aux différentes configurations locales.

Visant à relier le 13ème arrondissement de Paris à Choisy-le-Roi, le T Zen 5 est un projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), long d'environ 9,4 km qui traverse également les territoires d'Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine, entre les voies ferrées et la Seine, via 19 stations.

Le projet est inscrit depuis 2006 dans les documents de planification de la Région Île-de-France et du Département du Val-de-Marne :

- Schéma Directeur d'aménagement du Val-de-Marne (SDA94) en 2006 ;
- Schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) en 2009 ;
- Plan des déplacements du Val-de-Marne (PDVM) en 2009 ;
- Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF) en 2011.

Le projet de transport T Zen 5 viendra accompagner l'évolution du territoire traversé en développant une offre de transport structurante, fiable et régulière.

Sa création a pour but de desservir des territoires qui connaissent et vont connaître dans la prochaine décennie, de profondes mutations. Les zones industrielles comprises entre les voies ferrées et la Seine se redéveloppent pour laisser place à de nouveaux quartiers urbains mixtes composés d'activités de production, de logements, de bureaux et d'équipements, induisant également une recomposition de la trame viaire et une réflexion sur les nouveaux besoins de déplacements.

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable à l'octroi d'une autorisation préfectorale sur le projet de transport en site propre T ZEN 5 tel qu'indiqué dans les documents soumis à enquête publique

LE CONSEIL,

- Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu la tenue de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale concernant le projet présenté Île-de-France Mobilités le 16 février 2021 et complété le 15 juillet 2021, en vue de la réalisation du projet de transport en site propre dénommé «TZEN 5 » sur le territoire des communes de Paris XIIIème (75), Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine (94).,
- Vu le dossier d'enquête publique transmis par la Préfète du Val de Marne,
- Considérant que l'enquête publique a pour objet de recueillir l'avis des acteurs locaux,

DÉLIBÈRE

Article 1 : Emet un avis favorable sur le dossier d'enquête publique en vue de la réalisation du projet de transport en site propre dénommé «TZEN 5 » sur le territoire des communes de Paris XIIIème (75), Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine (94),

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 22 juin 2022.

Pour extrait conforme,



Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi